COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Fédération de la biologie médicale

Vaccination : la Cour des comptes confirme le “potentiel inexploité” des laboratoires de biologie médicale

Paris, le 8 septembre 2026

Dans son rapport publié hier sur la politique vaccinale française depuis 2018, la Cour des comptes pointe le “potentiel inexploité” des laboratoires de biologie médicale. La Fédération de la Biologie Médicale appelle à lever le dernier verrou réglementaire qui empêche encore les laboratoires de prendre toute leur part dans la stratégie vaccinale nationale.

Les chiffres de la Cour sont sans appel : 54 % de couverture vaccinale antigrippale chez les plus de 65 ans en 2025-2026, loin de l’objectif de 75 % fixé par l’OMS ; seulement 55 % des jeunes de 15 ans vaccinés contre les HPV, contre plus de 80 % au Portugal, en Espagne ou en Suède. Des résultats décevants qui entraînent des coûts sanitaires et économiques massifs : jusqu’à 210 millions d’euros d’hospitalisations pour grippe certaines années, sans compter les milliers de décès évitables.

Face à cet échec collectif, les laboratoires de biologie médicale peuvent constituer un soutien majeur, immédiat et concret à la stratégie vaccinale nationale.

IST sans ordonnance : la preuve par l’exemple

Depuis septembre 2024, les laboratoires sont autorisés à réaliser des dépistages des infections sexuellement transmissibles sans ordonnance, dans le cadre du dispositif « Mon test IST ». Les résultats sont là : 25 % de dépistages VIH supplémentaires entre 2021 et 2023, un triplement des tests remboursés et 33 % des patients qui viennent désormais sans prescription médicale.

« Lorsqu’on nous fait confiance et qu’on nous donne les moyens d’agir, nous délivrons. Les chiffres sur les IST le prouvent. La vaccination doit suivre le même chemin », déclare le Dr François Blanchecotte, président de la Fédération de la Biologie Médicale.

500 000 patients par jour : un réseau de prévention unique et sous-utilisé

Les 4 222 laboratoires de biologie médicale constituent un important réseau de santé de proximité en France :

- 500 000 patients accueillis chaque jour dans les laboratoires privés
- 99 % des Français à moins de 20 minutes d’un laboratoire, y compris dans les déserts médicaux
- Une ouverture sans rendez-vous, le samedi matin inclus dans de nombreux sites
- Des locaux déjà adaptés : boxes de prélèvement, chaîne du froid opérationnelle, gestion des DASRI, traçabilité garantie
- Un personnel médical qualifié : biologistes (bac +10), infirmiers

Les laboratoires sont de véritables acteurs de prévention au quotidien : dépistages de masse, bilans de prévention, suivi des patients chroniques. Ils sont au contact direct de centaines de milliers de Français chaque jour, dans tous les territoires, y compris les plus fragiles.

L'article L.6212-3 du Code de la santé publique autorise déjà les biologistes médicaux à prescrire et administrer des vaccins. Toutes les conditions sont réunies. Un seul verrou subsiste : l'impossibilité légale de stocker et de distribuer les vaccins dans les laboratoires.

Un engagement des pouvoirs publics non tenu

Les pouvoirs publics s'étaient formellement engagés, dans l'avenant au protocole d'accord de juillet 2023, à lever ce verrou réglementaire. Cet engagement doit être honoré sans délai. Les évolutions nécessaires sont connues et limitées :

- Autoriser le stockage et la distribution des vaccins dans les laboratoires
- Autoriser l'approvisionnement direct en vaccins par les laboratoires
- Créer une cotation pour l'acte d'injection, identique à celle de l'officine
- Permettre la transmission des bons nationaux grippe par les professionnels des laboratoires
- Harmoniser le ticket modérateur à 30 %, comme en officine

Ces mesures sont sans coût pour l'État et à impact immédiat pour la santé publique.

Des laboratoires au service de la politique vaccinale

Mobiliser les laboratoires, c'est s'appuyer sur un réseau déjà opérationnel pour renforcer l'accessibilité et la couverture vaccinale, notamment :

- Dans les déserts médicaux, où le laboratoire est souvent le seul point de contact sanitaire disponible rapidement
- Pour les patients chroniques, déjà suivis régulièrement par leur biologiste médical
- Pour les publics éloignés du système de soins, en complémentarité avec les autres acteurs

La vaccination est l'une des interventions de santé publique les plus efficaces : selon l'Académie nationale de médecine, 1 € investi dans la vaccination génère 34 € de retour sur investissement. Pourtant, comme le souligne la Cour des comptes, le faible recours à certains vaccins limite les bénéfices attendus et pèse lourdement sur le système de soins.

Un appel à l'action

« La Cour des comptes a raison : notre potentiel est inexploité. Nous accueillons 500 000 personnes par jour, nous sommes présents partout sur le territoire, nous avons les compétences et les infrastructures. Nous sommes prêts à prendre toute notre part dans l'effort collectif. Donnez-nous l'autorisation de stocker et de distribuer les vaccins, et nous deviendrons un soutien majeur de la politique vaccinale nationale », insiste François Blanchecotte, Président de la Fédération de la biologie médicale

Face aux objectifs manqués de la politique vaccinale française, mobiliser pleinement le réseau des laboratoires n'est plus une option : c'est une nécessité de santé publique.

À propos de la Fédération de la Biologie Médicale (FBM) :
La Fédération de la Biologie Médicale (FBM) est l'organisation rassemblant à la fois les professionnels de santé et les entités économiques du secteur. La FBM fédère trois syndicats représentatifs (le SDBIO, Les BioMed et le SNMB), un syndicat régional, la FBP - ainsi que des sociétés privées de biologie médicale présentes sur l'ensemble du territoire national.

Contact presse
Jeanne Delatouche
fbm@havas.com
07 83 37 86 36